

Les divergences qui existent se situent surtout sur les moyens à mettre en oeuvre pour satisfaire les revendications, pour passer à un nouveau système et sur la nature de celui-ci (quel socialisme?).

Pourquoi le fait d'avoir de telles divergences suffit-il, dans l'esprit des dirigeants, à rendre impossible l'unité syndicale? Pourquoi ne pas discuter de ces problèmes dans le cadre d'une centrale unique?

**L'UNION DES CENTRALES; SES REPERCUSIONS SUR LES
ORIENTATIONS DES CENTRALES SYNDICALES**

Chaque syndicat suit une orientation /politique; ce qui est normal... à condition d'admettre l'expression des autres. Nous sommes en désaccord profond avec les fervents d'un syndicalisme apolitique (voir où mène celui de FO et de la CFT!).

Les perspectives électorales de 1973 amènent le PCF et le PS à engager des pourparlers en vue d'une éventuelle union de la gauche, mais pas à n'importe quel prix.

Mitterrand a conscience de la faiblesse de son parti face au PCF. N'ayant que très peu d'influence dans la classe ouvrière, il essaie de la renforcer par le canal de la CFDT.

Parallèlement, le PCF maintient son poids par le biais de la CGT.

C'est dans ce cadre que se situent les débats entre la CGT et la CFDT sur les méthodes d'action vers le socialisme.

En réalité il s'agit là d'un débat entre le Parti Communiste et le Parti Socialiste.

LA DIVISION SYNDICALE N'EST JUSTIFIEE QUE PAR LEURS DIVERGENCES POLITIQUES.

**L'INTERET DE LA CLASSE OUVRIERE VOUDRAIT UNE CENTRALE
SYNDICALE FORTE ET UNIE.**

Il est normal qu'il existe des divergences. Mais elles doivent pouvoir s'exprimer dans le cadre de cette centrale. COMMENT: en y reconnaissant LE DROIT DE TENDANCE.

On nous dit souvent, en s'appuyant sur l'exemple du syndicat enseignant FEN, que ce droit paralyse l'action.

Or, l'action unie est encore plus difficile à réaliser lorsque les tendances sont séparées, comme c'est le cas en milieu ouvrier.

Au point de constituer des confédérations concurrentes, dans lesquelles ce droit n'existe pas!

**ALORS ON PEUT SE POSER DES QUESTIONS SUR LES DESIRS D'UNITE
EXPRIMES PAR LES DIRECTIONS CONFEDERALES. QUELLE UNITE ??**

En effet, peut-on imaginer l'unité sans que dans le cadre d'une centrale unique les ex-CGT et ex-CFDT puissent défendre leurs opinions qui, nécessairement, resteront divergentes avant de se fonder et de se répartir sur d'autres bases?

Où alors, il faut que les directions syndicales expliquent clairement que, dans leur esprit, l'unité dont elles parlent ne se fera que sous la direction de l'une ou de l'autre.

Lorsqu'un parle de syndicalisme de masse, comme elles le font, c'est à dire sans distinction d'opinions philosophiques, politiques ou religieuses, cela signifie que les travailleurs qui se syndiquent pour défendre leurs intérêts conservent leurs opinions, mais doivent avoir aussi le droit de les défendre.

Pour nous, la constitution d'une centrale syndicale unique, dont tous les travailleurs ont conscience de l'efficacité, ne peut se concevoir sans la reconnaissance du droit de tendance.

L'expérience Italienne en marche, montre que ce sont les travailleurs eux-mêmes qui devront imposer cette unité là à leurs directions.

Dans chaque entreprise en lutte, les travailleurs en grève doivent élire les comités de grève regroupant les syndiqués (de toute opinions) et les non-syndiqués.

C'est ainsi que s'ouvre en France la perspective de l'unification syndicale.